



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 39 (dont 1 procuration)

*Séance du 3 septembre 2020*

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**N° 5**

**OBJET :**

**SPL VICHY  
DESTINATIONS**

**MARCHE 19W\_030**

**AVENANT 3**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - C. BARDOT – J. KUCHNA – M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL (à partir de la délibération n° 6) - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**- 9 SEP. 2020**

Publiée ou notifiée le :

**- 9 SEP. 2020**

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

Absents excusés :

M. F. SENNEPIN, Vice-Président

Mme et MM. F. SZYPULA – R. DEJEAN – C. DUMONT – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

**Vu** les statuts de la SPL Vichy Destinations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-12 et L1411-19,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** les délibérations n° 5 du conseil municipal de Vichy du 2 juillet 2018 et n° 19 du conseil communautaire de Vichy Communauté du 14 juin 2018 définissant le cadre de la nouvelle gouvernance en matière de tourisme, sport, congrès et culture incluant la création d'un nouvel outil commun entre la ville de Vichy et Vichy Communauté destiné à promouvoir le tourisme sur l'ensemble de l'agglomération, à mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'attractivité du territoire en cours de réflexion et à gérer des équipements touristiques,

**Vu** le marché 19W\_030 du 24 janvier 2019 conclu avec la SPL Vichy Destinations, modifié par avenants n° 1 du 23 décembre 2019 et n° 2 du 12 mars 2020 instaurant le régime des débours et procédant à l'ajustement du prix du marché au titre de l'année 2019,

**Considérant** qu'il convient de prendre en compte les évolutions suivantes, pour ajuster le prix du marché au titre de l'année 2020 :

- neutralisation des charges entrantes dans le régime des débours,
- réduction de la part masse salariale,
- création d'une enveloppe spécifique à la gestion et l'organisation d'un évènement touristique (sorcellerie à Billy),
- prise en compte des impacts du COVID-19,
- mise en œuvre d'un plan de relance touristique,
- refacturation de personnel,
- ajustement des prestations d'hébergement et de restauration en lien avec la réduction d'activités stages sportifs,
- prise en charge de campagnes d'affichages,
- conception et édition du magazine « Vichy Montagne »,
- développement de l'offre de transport « vélo »,
- intégration dans le régime des débours de la mise en œuvre des activités commerciales d'hébergement et de restauration au Centre Omnisports confiées à la SPL Vichy Destinations,
- mise en œuvre par la SPL Vichy Destinations des activités commerciales suivantes, entrant dans le régime des débours : le Dispositif d'Aide Matériels, la prise en charge de la sécurité du Palais du Lac dans le cadre de l'atelier éphémère des masques, le développement de l'offre de transport « vélo »,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n° 3 ci-annexé,
- d'autoriser la conseillère déléguée la commande publique à signer cet acte et tout document nécessaire à sa bonne exécution,

Après examen et délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve les propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 septembre 2020.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

**VICHY**  
**DESTINATIONS**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**Vichy Communauté**  
9, place Charles de Gaulle  
CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES LIES A  
L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET AU TOURISME  
ET A L'HEBERGEMENT/RESTAURATION AU CENTRE OMNISPORTS**

**MARCHE 19W\_030**

**AVENANT N°3**

**SOMMAIRE**

<b>EXPOSE.....</b>	<b>4</b>
<b>TITRE 1 – OBJET, ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU MARCHE, OBLIGATIONS DES PARTIES.....</b>	<b>5</b>
<b>Article 1 – OBJET DE L’AVENANT .....</b>	<b>5</b>
<b>TITRE 2 – CLAUSES FINANCIERES .....</b>	<b>6</b>
<b>Article 2 – AJUSTEMENT ANNUEL DU PRIX DE L’ANNEE 2020 .....</b>	<b>6</b>
<b>TITRE 8 – ARTICLES DEMEURANT INCHANGES .....</b>	<b>6</b>

**Entre les soussignées :**

**VICHY COMMUNAUTE**, domiciliée 9 place Charles de Gaulle - CS 92956 – 03209 VICHY Cedex, représentée par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère déléguée à la Commande Publique, agissant en application de la délibération du bureau communautaire du ..... 2020,

**ci-après « Le Pouvoir Adjudicateur »,**

**D'une part,**

**ET**

**La Société Publique Locale – Vichy Destinations** dont le siège social est sis Palais des Congrès, rue du casino – 03 200 Vichy, immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 842 985 608 représentée Monsieur Frédéric AGUILERA, Président Directeur Général, et domiciliée audit siège en cette qualité,

**ci-après « Le Titulaire »,**

**D'autre part,**

**Ci-après toutes deux appelées ensemble « les Parties »,**

**Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit.**

**EXPOSE**

Par marché public n°19W\_030 en date du 24 janvier 2019, Vichy Communauté a confié à la société publique locale « Vichy Destinations » la gestion et l'exploitation des équipements liés au tourisme et toute autre activité liée au tourisme et à l'attractivité du territoire et à l'hébergement/restauration au centre omnisports.

Par avenant N°1 en date du 23 décembre 2019, les parties sont convenues :

- De préciser la position d'intermédiaire transparent du titulaire envers le pouvoir adjudicateur ;
- D'instaurer le régime des débours ;
- D'acter le caractère gratuit de la mise à disposition des biens exploités par le titulaire pour le compte du pouvoir adjudicateur ;
- De procéder à l'ajustement annuel du prix du marché.

Par avenant n° 2 en date du 12 mars 2020, il a été décidé :

- D'intégrer les prestations complémentaires du second semestre 2019 à la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- D'acter le principe de gratuité de mise à disposition de locaux et de prestations techniques s'y rattachant, dans le cadre du lancement d'une nouvelle manifestation portée par Vichy Communauté.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions des conditions économiques d'exploitation du marché au titre de l'année 2020.

Ceci exposé, les parties sont convenues ce qui suit.

**TITRE 1 – OBJET, ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU MARCHE, OBLIGATIONS DES PARTIES**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent Avenant a pour objet

**1-1** - de réviser le prix global et forfaitaire pour l'année 2020 afin de prendre en compte les évolutions suivantes :

- neutralisation des charges entrantes dans le régime des débours ;
- réduction de la part masse salariale ;
- création d'une enveloppe spécifique à la gestion et l'organisation d'un évènement touristique (sorcellerie à Billy) ;
- prise en compte des impacts du COVID-19 ;
- mise en œuvre d'un plan de relance touristique ;
- refacturation de personnel ;
- ajustement des prestations d'hébergement et de restauration en lien avec la réduction d'activités stages sportifs ;
- prise en charge de campagnes d'affichages ;
- conception et édition du Magazine « Vichy Montagne » ;
- développement de l'offre de transport « vélo ».

**1-2** - d'intégrer dans le régime des débours la mise en œuvre des activités commerciales d'hébergement et de restauration au Centre Omnisports confiées à la SPL Vichy Destinations.

Ainsi, ces prestations seront facturées par la **SPL VICHY DESTINATIONS** au nom et pour le compte de la ville de Vichy.

**1-3** - de confier à la SPL Vichy Destinations la mise en œuvre des activités commerciales suivantes, entrant dans le régime des débours :

- Le Dispositif d'Aide Matériels ;
- La prise en charge de la sécurité du Palais du Lac dans le cadre de l'atelier éphémère des masques ;
- la commercialisation de l'offre de transport « vélo » ;

**TITRE 2 – CLAUSES FINANCIERES**

**ARTICLE 2 – AJUSTEMENT ANNUEL DU PRIX DE L'ANNEE 2020**

Le prix global et forfaitaire, tel qu'il est décomposé en annexe 3 jointe au présent avenant, est arrêté pour l'exercice 2020 au montant suivant :

**Prestations facturées par la SPL VICHY DESTINATIONS :**

SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS HORS TAXES (695 881.00 €HT).

**Prestations facturées par la SPL VICHY DESTINATIONS au nom et pour le compte de la ville de Vichy :**

SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS HORS TAXES (678 454.00 €HT)

**TITRE 8 – ARTICLES DEMEURANT INCHANGES**

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**SIGNATURES DES PARTIES**

**LE TITULAIRE,  
VICHY DESTINATIONS**

A Vichy, le

**LE POUVOIR ADJUDICATEUR,  
VICHY COMMUNAUTE**

A Vichy, le



	MONTANT INITIAL (HT)	MONTANT AVENANT 1 (HT) (pour mémoire)	MONTANT AVENANT 2 (HT) (pour mémoire)	Neutratisation charges entrantes dans le régime des débits	Réduction masse salariale	Création d'une enveloppe spécifique à la gestion et l'organisation d'un événement touristique (piscinerie à Billy)	Impact crise COVID19 Annulation d'événements, diminution recours CDD / INTERIM, indemnités chômage	Financements plan de relance touristique 2020	Financement plan de relance touristique 2020	Impact Baisse d'activités stages sportifs	Restauration de personnels	Prestations Hébergement et restauration services à Vichy Communauté et redevant entièrement à Ville de Vichy	Conception et Edition du Magazine "Vichy Montagne"	Prise en charges campagnes d'affichage	Development des offres de transport « vélo »	MONTANT AVENANT N°3 (HT) Exercice 2020
1-1 : Prestations facturées par la SPL VICHY DESTINATIONS :	118 814	116 564	116 564			-45 000	-4 372	4 372	180 000		5 000				258 814	
Accueil, information						-45 000	-4 372	4 372	180 000		5 000				-45 000	
Gestion et organisation d'événements touristiques						-45 000	-45 000	45 000		-200 000		-678 470			0	
Hébergement et restauration	1 380 722	1 371 330	1 371 330	-2 250												
Locations de salles, pauses, vins d'honneur et prestations annexes		118 658	156 336													
Administration générale	281 179	200 739	300 739		-20 460		-22 553	22 553							260 719	
APDAE		10 000	10 000												0	
Régularisation		-12 276	-12 276												0	
Conception et édition magazine "Vichy Montagne"													55 000		55 000	
Campagne d'affichage														39 291	39 291	
Développement de l'offre de transport « vélo »															37 057	
<b>Total</b>	<b>1 780 713</b>	<b>1 864 592</b>	<b>1 902 673</b>	<b>-2 250</b>	<b>-20 460</b>	<b>0</b>	<b>-71 925</b>	<b>71 925</b>	<b>180 000</b>	<b>-200 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-678 470</b>	<b>55 000</b>	<b>39 291</b>	<b>37 057</b>	<b>695 881</b>
1-2 : Prestations facturées par la SPL VICHY DESTINATIONS au nom et pour le compte de la ville de Vichy :																
Hébergement et restauration (1)																678 454
Locations de salles, pauses, vins d'honneur et prestations annexes																
<b>Total</b>																<b>678 454</b>

(1) Prix global et forfaitaire minimum estimé sur les bases suivantes, pour l'année 2020  
 10 000 nuitées à 28,20 € HT  
 10 000 petits-déjeuners à 6,92€ HT  
 15 440 repas à 21,26€ HT

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE  
2020 - SPL VICHY DESTINATIONS - MARCHE 19W-030 - AVENANT 3

Date de décision: 03/09/2020

Date de réception de l'accusé 09/09/2020  
de réception :

Numéro de l'acte : 03SEPT2020\_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200903-03SEPT2020\_5-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique  
Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 5.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200903-03SEPT2020\_5-DE-  
1-1\_1.pdf )